

TRAIL DU VIGNOBLE NANTAIS

16/04/2023 - COURSES ENFANTS

Les courses enfants sont ouvertes aux enfants licenciés F.F.A. ou non-licenciés de l'ÉCOLE D'ATHLÉTISME à BENJAMIN(E)S, tout enfant né entre 2008 et 2016 :

3 courses enfants par catégorie d'âge :

- 09h30 : Course "Ecole d'athlétisme" – 1200 m (2014 à 2016)
- 10h : Course "Poussins" – 1200 m (2012 à 2013)
- 10h30 : Course "Benjamins et Minimes" – 2400 m (2008 à 2010)

Le départ des courses enfants, se fera sous l'arche de départ au niveau du parking

Courses sans chrono mais avec un classement par catégorie.

Les champs avec le caractère (*) sont des champs obligatoires.

Le mail est uniquement utilisé pour vous envoyer un mail de confirmation.



**Condition obligatoire pour participer à une manifestation sportive.
Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-3 du Code du Sport, que les participants**

- Sont titulaires d'une licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Santé Loisir ou d'un Pass'Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme.
- Ou, pour les non adhérents à la FFA, sont titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition datant de moins d'1 an ou sa photocopie.
- Ou pour les mineurs : Le sportif mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de l'organisation que chacune des rubriques du questionnaire donnent lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois. Ce document est disponible ici : [Questionnaire Santé mineur.](#)

Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

Le participant devra également fournir une [autorisation parentale](#) (modèle disponible ci-dessous)

Attention : Les organisateurs ne peuvent déroger à cette réglementation au risque de se voir eux même lourdement sanctionnés.

Merci à tous de prendre vos dispositions.

AUTORISATION PARENTALE POUR LES ENFANTS MINEURS (OBLIGATOIRE)

Je soussigné(e), _____

Demeurant _____

Agissant en qualité de père ou mère autorise mon enfant _____ à participer à la course « TVN enfants »

Fait le, _____

A _____

Signature accompagnée de la mention « lu et approuvé » :

DROITS A L'IMAGE

Je soussigné(e), père, mère, tuteur, _____

Autorise les organisateurs de la courses à diffuser des photos mon enfant dans le cadre de son activité sportive dans la presselocale et sur le site web <https://rcnantais.fr/index.php/theme-centres/vertou>

Signature accompagnée de la mention « lu et approuvé » :